



service scolaire
beal@mairie-jarrie.fr

DEMANDE DE DEROGATION AU PERIMETRE SCOLAIRE 2025 / 2026

A retourner avant le **31 mars 2025**

DOSSIER RECU EN MAIRIE LE

OBJET

Vous sollicitez une inscription en classe de :

maternelle PS MS GS
élémentaire CP CE1 CE2 CM1 CM2

établissement : V.Pignat Chaberts Louvarou

ENFANT CONCERNE

Etablissement fréquenté actuellement :
Nom : Prénom :
Date de naissance : sexe : masculin féminin

RESPONSABLE LEGAL

Nom : Prénom :
Lien de parenté : père mère tuteur (fournir un justificatif)
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. fixe : Tél. portable :
Adresse mail :

FRERES ET SOEURS SCOLARISES SUR LA COMMUNE

Nom(s), prénom(s)	Date de naissance	Etablissement

MOTIF DE LA DEMANDE

- Situation de handicap
- Garde par une assistante maternelle de la commune de Jarrie (1)
- Garde par un parent proche (1)
- Continuité pédagogique (poursuite de la scolarité dans la même commune)
- Rattachement par rapport à l'adresse du lieu de travail d'un des responsables légaux (2)
- L'un des deux parents exerce un métier reconnu d'utilité publique et soumis à une astreinte (pompier, service hospitalier, police, armée)

Je soussigné(e), le demandeur ci-dessus, reconnaît avoir pris connaissance du document d'information relatif aux conditions et procédures de demande de dérogation de la commune de Jarrie et en accepter les termes.

Je certifie également, sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies.

Le signature

Merci de bien vouloir retourner cet imprimé au service scolaire **avant le 31 mars 2025**.

Votre demande sera étudiée en fonction des places disponibles dans la classe demandée. Si les effectifs l'imposent, une autre école pourra être proposée.

La commission qui examine les demandes aura lieu courant avril 2024. Une réponse vous sera donnée par courrier avant mi-mai.

Pièces à fournir

- (1) Garde par une assistante maternelle ou un parent proche
- Photocopie d'un justificatif de moins de 3 mois du domicile du parent proche
 - Attestation sur l'honneur signée de la personne assurant la garde de l'enfant
- (2) Rattachement par rapport à l'adresse du lieu de travail d'un des responsables légaux
- Photocopie du dernier bulletin de salaire des 2 représentants légaux

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 réformée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Afin d'exercer ce droit nous vous invitons à nous contacter par courriel mairie@mairie-jarrie.fr.